

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2024

---

**RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC1

présenté par

Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'opportunité de la généralisation de la gratuité des repas servis par les centres régionaux des œuvres universitaires, dans tous leurs sites de restauration et points de vente gérés ou agréés.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite étudier l'opportunité de mettre en place la gratuité des repas servis par les centres régionaux des œuvres universitaires (CROUS), et ce, sur l'ensemble de leurs sites de restauration.

Les chiffres de la précarité alimentaire étudiante sont inquiétants. D'après le dernier Baromètre IFOP pour l'association COP'1 réalisé en octobre 2024 et intitulé « La précarité étudiante en France : quelle réalité ? » : 36 % des étudiants ont déjà sauté souvent ou de temps en temps des repas par manque d'argent (dont 11 % « souvent »), soit une proportion supérieure à l'ensemble des Français (29 %). 18 % des étudiants ont déjà eu recours à l'aide alimentaire, soit près d'1 étudiant sur 5, et parmi eux, 65 % y ont recours régulièrement ou fréquemment (23 % d'entre eux y ont recours régulièrement, soit au moins 1 fois par semaine). Par ailleurs, en raison de l'inflation, 43 % des étudiants ont déjà réduit les portions/la quantité des différents repas qu'ils prennent. De plus, la

---

mise en place de la généralisation des repas CROUS à 1 € pendant la crise Covid et sa fin prématurée annoncée à la rentrée 2021 a créé selon l'Union étudiante une augmentation des dépenses des étudiants de + 506 € par an pour s'alimenter au CROUS.

Cette situation est intolérable, et nous ne pouvons nous en satisfaire. Si nous soutenons évidemment le retour de la généralisation des repas CROUS à 1 €, qui permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des étudiants et de leur assurer une meilleure alimentation, la situation alimentaire des étudiants est tellement grave que la question de l'opportunité de la mise en place de la gratuité totale des repas CROUS se pose inévitablement. Tel était ainsi l'objet d'un amendement que nous avons déposé en ce sens lors des discussions du PLF 2025.

Dans ce contexte, les récentes annonces gouvernementales sur le sujet sont indécentes. En effet, lors d'un déplacement le lundi 25 novembre 2024, le ministre actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche Patrick Hetzel a annoncé la mise en place à partir de février 2025 d'une aide financière de 40 € par mois pour les étudiants boursiers et 20 € pour les étudiants non-boursiers (+ 10 € dans les territoires ultramarins) évoluant sur des territoires où l'offre de restauration à tarif modéré se situe à plus de 20 minutes à pied ou en transport en commun. 100 000 étudiants devraient bénéficier de cette mesure, pour un montant de 38 M€ pour l'année 2025. De nombreux syndicats s'offusquent légitimement de cette mesure comme la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) qui dénonce un montant « dérisoire » ou encore l'UNEF qui souligne la nécessité de reconstruire un service public de la restauration universitaire en exigeant « l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires et de cafets pour garantir l'accès à la tarification sociale » pour tout le monde.